



Département du MORBIHAN

2026/26/02/24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six à vingt heures trente, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël (*arrivée à 21h49*), GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : BOCQUILLON Maud, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, TROALEN Anne.

Procurations : BOCQUILLON Maud à Laurine GOUJARD, POUPON Marie-Laure à LE ROUX Véronique, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, TROALEN Anne à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance à « l'UNANIMITÉ ».

Date de convocation : 18/02/2026
Convocation affichée le : 19/02/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Procurations (s) : 4

Reçu en Préfecture de VANNES le 09/03/2026

Publié ou notifié le 09/03/2026

Certifié exécutoire le 09/03/2026

A GOURIN, le... 09/03/2026

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



24- INVENTAIRE DES COURS D'EAU

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux prescriptions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Ellé-Isole-Laita, la commune se devait de mettre en œuvre un inventaire des cours d'eau, suivant la méthodologie validée par la Commission Locale de l'Eau (CLE) en 2011.

Celui-ci a été réalisé par le bureau d'études REAGIH. Un comité de pilotage a été mis en place par la commune, composé de 23 membres. Ce comité a été associé aux différentes phases de l'étude. Initié au départ en 2011, relancé en 2019, puis 2025, la concertation et les investigations de terrain ont été finalisées en 2025 avec deux réunions de comités de pilotage (06/05/2025 et 24/11/2025), plusieurs retours sur site, en particulier en août 2025 puis janvier 2026, une mise à disposition du public en mairie du 16/12/2025 au 09/01/2026, une synthèse des remarques et une dernière consultation du comité de pilotage par voie électronique début février 2026.



Département du MORBIHAN

D'après cet inventaire, le linéaire de cours d'eau répertoriés est de 148,4 km au total sur la commune pour :

- linéaire ajouté : 57,9 km ajout de cours d'eau + 1,4 km ajout busage soit 59,3 km au total
- Linéaire déplacé : 10,4 km
- Linéaire supprimé : 488 m (au niveau de Moulin Conan)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

VALIDE les résultats de l'inventaire des cours d'eau, réalisé par le bureau d'études REAGIH, suivant la méthodologie de la CLE du SAGE Ellé-Isole-Laiïta, arrêté le 10/07/2009,

S'ENGAGE À FAIRE INTÉGRER cet inventaire dans le PLUi de Roi Morvan Communauté, et à ce que toutes les cours d'eau inventoriés correspondent à ceux du document d'urbanisme de l'intercommunalité approuvé, conformément aux préconisations du SAGE Ellé-Isole-Laiïta, Le PLUi prendra en compte leur protection dans ces orientations et/ou règlement.

S'ENGAGE à faire parvenir la présente délibération au Syndicat Mixte Blavet, Scorff, Ellé-Isole-Laiïta (SMBSEIL),

AUTORISE le SMBSEIL à transmettre les données de l'inventaire au format SIG, papier ou numérique aux structures et personnes qui pourraient lui en faire la demande, notamment aux services de l'Etat pour la mise à jour des données « cours d'eau » au niveau national, régional et départemental, et leur prise en compte dans la Politique Agricole Commune.

A Gourin, le 26 février 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.